

## Succession et armes

Par **napalm02**, le **20/05/2004** à **12:41**

Bonjour, je suis actuellement en droit mais une question me laisse sans réponse, mes parents ont eu une succession de la part de son oncle, mais rien à voir avec la succession, la femme avec laquelle cette personne vivait (en concubinage) a gardé des fusils de chasse et un pistolet cal 9mm. Elle a téléphoné pour dire qu'elle ne les retrouvait plus (ce qui est faux car la veille elle maintenait le contraire en prétextant qu'ils étaient chez ses enfants...bref.)

Or ils sont inscrits à la préfecture et sont normalement inclus à la succession, comment faire pour les récupérer. Est-ce un domaine contractuelle (succession ?) ou délictuelle (perte d'objet). Comment engager sa responsabilité devant un tribunal ? Dois-je la mettre en demeure avec une LRAR ?

Merci de vos précisions, je pense qu'il faut agir vite car si jamais ils étaient vraiment perdus et que ce genre d'arme sert à commettre une infraction nous propriétaires de l'arme on est mal

Par **Olivier**, le **20/05/2004** à **13:17**

J'avoue que sur la question en elle-même je ne peux pas te répondre, par contre je ne saurais que trop te conseiller de prendre toutes les précautions afin de démontrer que les héritiers ne sont pas en possession du bien. En gros, un constat d'huissier que l'arme n'est pas en votre possession constituerait déjà une preuve forte à propos....

Par **Ben51**, le **21/05/2004** à **06:16**

"en fait de meubles, la possession vaut titre" (C.civ. art. 2279)

ces armes étant des meubles, celui qui les détient en sa possession est présumé en être le propriétaire. Mais c'est une présomption simple qui peut faire l'objet d'une preuve contraire

il appartiendra donc à tes parents qui en revendiquent la propriété de prouver que les armes faisaient bien partie de la succession de l'oncle [b:3i5ostn7]et[/b:3i5ostn7] qu'elles leur ont été transmises à eux en particulier, et non à un autre héritier par exemple (vérifier notamment l'éventuelle existence d'un testament)

avec les papiers de la préfecture, ça ne devrait pas poser trop de problèmes. Dans ce cas, commencer par envoyer par LRAR une mise en demeure de les restituer sous peine d'agir en

justice paraît être un bon début

Par **napalm02**, le **21/05/2004** à **10:32**

C'est ce que je me disais aussi une mise en demeure histoire de lui bouger un peu le cerveau

.lol:

Image not found or type unknown

Sinon ils ont été inscrits dans la succession lors du partage donc "on" est normalement les

propriétaires sinon je vois pas pourquoi on aurait payé des frais de succession dessus

Image not found or type unknown

Mais bon je vais déjà commencer par tout ça merci

:wink:

PS: depuis le temps que je cherche un forum juridique c'est cool et sympa ici

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **21/05/2004** à **10:52**

[quote="napalm02":33d1d8b]PS: depuis le temps que je cherche un forum juridique c'est cool

.wink:

et sympa ici

Image not found or type unknown

[/quote:33d1d8b]

merci

on a ouvert en janvier de cette année

depuis le forum tourne pas mal

si tu veux contribuer à le faire connaître autour de toi ce serait génial

en plus tu pourrais devenir étudiant-partenaire l'année prochaine si tu le souhaites pour nous représenter à Metz

[url=http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=266:33d1d8b]cf ici[/url:33d1d8b]

voilà et merci à toi de participer

Jeeecy[/url]

Par **Olivier**, le **21/05/2004** à **11:24**

Y'a pas ce jeeecy, quel VRP tout de même !

:wink:

Image not found or type unknown

Par **moko**, le **21/05/2004** à **11:27**

:cry:

Et dire que si j'étais resté dans mon Metz natal, j'aurais pu devenir étudiant-partenaire...

:cry: :cry:

Image not found or type unknown  
Quelle tristesse !

Par **Olivier**, le **21/05/2004** à **11:29**

Oui mais dis toi que tu as une chance encore plus grande encore : tu peux tous les jours côtoyer les créateurs de ce site merveilleux..... Elle est pas belle la vie ?  
Et pis tu peux devenir colleur d'affiches officiel sur Nancy éventuellement !

Par **moko**, le **21/05/2004** à **11:51**

Oh mais j'ai bien plus d'ambition que de devenir colleur officiel d'affiches sur Nancy, Olivier !  
Mais bon, c'est vrai que je cotoie quotidiennement les Grands Maîtres Absolus du Forum

juridique en France !! Je suis conscient que c'est une chance incommensurable !

:wink:

moko Image not found or type unknown

PS: j'espère que mon nouvel avatar n'est pas trop voyant...

Par **Olivier**, le **21/05/2004** à **11:55**

Non j'aime bien ton nouvel avatar.....

Ne t'inquiète pas, on a toujours besoin de monde et quand on aura besoin on fera appel à toi.... On aime bien les membres de l'assoc nous !

Par **napalm02**, le **21/05/2004** à **13:42**

:))

Et bien sachez qu'on vous rejoint moi et ma copine l'année prochaine en licence Image not found or type unknown car  
à metz ils n'ont pas les options suffisantes pour le droit privé.

Par **Olivier**, le **21/05/2004** à **13:43**

Eh ben ça c'est bien !

Par **Yann**, le **21/05/2004** à **14:24**

:lol:

Plus on est de fous... Image not found or type unknown